

TERMES DE RÉFÉRENCE COMITÉ DES FINANCES

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITE DES FINANCES

1 Contexte

Le mandat du Comité des Finances a fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration en mars 2010 par le biais de la Circulaire nr 210 du Conseil d'administration, avec de légères modifications apportées par le Conseil d'administration 2013-2016 dans le document du Conseil d'administration 24-5. Son mandat est de conseiller le Conseil d'administration de l'ITIE sur des questions stratégiques liées au financement de la gestion internationale de l'ITIE (Conseil d'administration et Secrétariat). Ceci comprend des conseils sur la meilleure façon d'assurer un financement aux niveaux adoptés par le Conseil d'administration lors de l'adoption de plans de travail et budgets du Secrétariat, un rapportage financier, des investissements en liquidités, l'adoption des niveaux et de l'utilisation du fonds de réserve, une supervision des opérations financières en général. En 2016, le Comité examinera les principes de financement adoptés par le Conseil d'administration et cherchera à mettre en place un nouveau modèle de financement. Le Comité se chargera aussi de surveiller et d'examiner les dépenses de l'ITIE.

Le rôle du Comité est à distinguer de celui du Comité d'Audit, dont le rôle est formellement de contrôler et de superviser les comptes audités de l'ITIE. Le rôle du Comité des Finances pour sa part est surtout axé sur la politique.

2 Responsabilités

Avec le soutien du Secrétariat international de l'ITIE:

1. Le Comité des Finances conseillera le Conseil d'administration de l'ITIE sur des questions stratégiques liées au financement de la gestion internationale de l'ITIE (Conseil d'administration et Secrétariat). Ceci comprend des conseils sur la meilleure façon d'assurer un financement aux niveaux adoptés par le Conseil d'administration lors de l'adoption de plans de travail et budgets du Secrétariat, un rapportage financier, des investissements en liquidités et l'approbation des opérations financières. En 2016, le Comité examinera les principes de financement adoptés par le Conseil d'administration.
2. Le Comité des Finances est également chargé de superviser et de revoir les dépenses de l'ITIE, y compris s'assurer d'une bonne compréhension de l'utilisation des fonds par le Secrétariat, si le Secrétariat est doté de processus de prise de décision adéquats lorsqu'il s'agit de décisions financières et s'il considère que le Secrétariat utilise son financement dans le cadre du budget de façon appropriée et efficace.

3 Composition du Comité

Le Comité a été établi par la Circulaire du Conseil d'administration nr 210. Les membres en sont:

Pays

Ms Marine de Carné de Trécesson

Mr Ismaila Fall

Mr Enkhbayar Nemekhbayar

Ms Mary Warlick

Entreprises

Mr Carlos Aranda

Mr Dominic Emery

Société civile

Mr Moses Kulaba

Mr Oleksiy Orlovsky

Le 10 mai 2016 le Comité des Finances a décidé de nommer Mr Moses Kulaba président pour le restant de l'année 2016 et Mr Dominic Emery à partir du 1er janvier 2017.

Le Comité sera soutenu par le Secrétariat international de l'ITIE afin d'appliquer ses Termes de Référence. Les points de contact sont Eddie Rich (erich@eiti.org), Leah Krogsund (lkrogsund@eiti.org) et Brynjar Wiersholm (bwiersholm@eiti.org). Ce soutien inclut la rédaction d'ordres du jour, de documents et de procès-verbaux pour examen par le Comité.